

•
•
•
•
•
•
•
•
•
•

Schéma organisationnel français pour la prise en charge des maladies contagieuses

Atelier « Emergence, épidémie, alerte et
prise en charge »

9èmes Journées nationales d'infectiologie

4 - 6 juin 2008 - Marseille

Dr S Veyrat - Département des urgences sanitaires -
Direction générale de la santé

•
•
•

Plan

- Contexte sanitaire mondial,
- Organisation institutionnelle et réglementaire / détection, investigation, alerte, et gestion des maladies contagieuses,
- Organisation de la réponse sanitaire : différentes composantes ; différentes modalités.

•
•
•

Définition

- Maladie infectieuse transmissible par contact direct ou indirect,
- Transmission par aérosol, voie goutelette, sang, liquides biologiques, mains, surfaces,
- Incluant maladies à vecteur, spores,
- Excluant maladies infectieuses non transmissibles de personne à personne (*ex:légio*)

Contexte sanitaire mondial

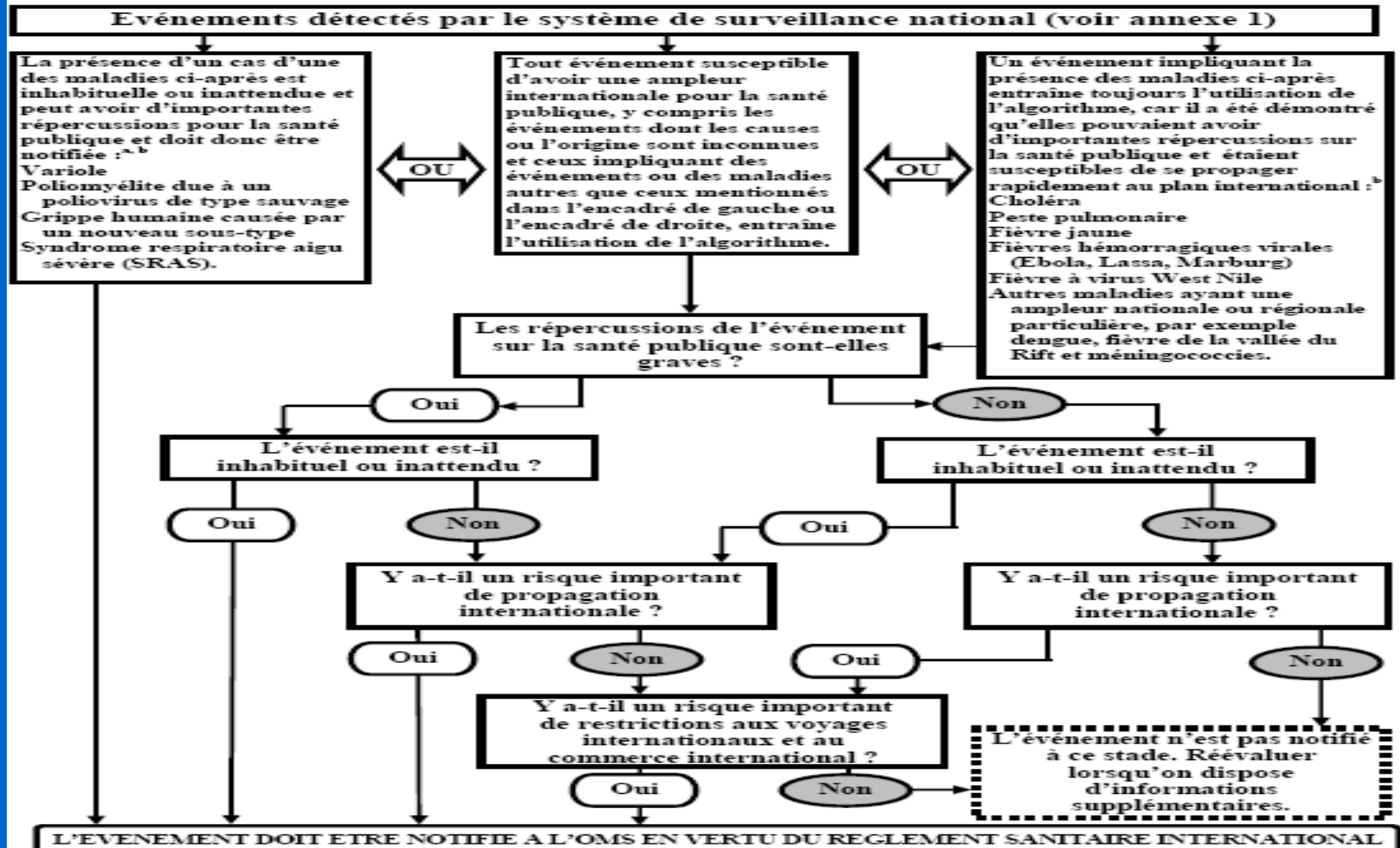
- Émergence/extension de maladies, vectorielles (*WNile, Rift, chik, dengue, etc.*), prion,
- Résurgence de maladies (*TB, IST*),
- Développement de résistances et d'inf. nosoc. (*TB, SARM, ERG*),
- Grandes menaces de maladies contagieuses : bioterrorisme (*varirole, peste*), SARS et pandémie grippale,
- Programmes d'éradication (*polio, rougeole*)

Contexte sanitaire mondial (2)

- Intensification des échanges (biens et personnes)
- « Contact tracing », complexe,
- Règlement sanitaire international : 15 juin 2007,
- Exigences de notification OMS :
 - SARS, variole, polio sauvage, IAHP,
 - évènements susceptibles de constituer un risque/urgence de santé publique internationale avec entrave à la circulation des personnes et des biens,
 - dispositions spécifiques risque Fièvre jaune,

Algorithme de décision - annexe 2 RSI

INSTRUMENT DE DECISION PERMETTANT D'EVALUER ET DE NOTIFIER LES EVENEMENTS QUI PEUVENT CONSTITUER UNE URGENCE DE SANTE PUBLIQUE DE PORTEE INTERNATIONALE



• Organisation institutionnelle et réglementaire

- Loi de santé publique du 9 août 2004, missions InVS /CIRE, surveillance et CNR, volet alerte PRSP
- Département des urgences sanitaires DGS, appui DDASS, coordination en gestion (arrêtés/décret 11/5/07)
- Article L. 1413-15 du Code de la santé publique,
- Maladies à notification obligatoire, à signalement immédiat => DDASS /investigations et gestion.
- Arrêté du 30 déc. 2005 (art. L 3110-9 du CSP) : 12 établissements de santé zonaux de référence.

•
•
•

Signalement à l'autorité sanitaire

DDASS : maladies à DO (1)

- **30 maladies à DO** (décret / art. R 3113 CSP), 26 avec signalement sans délai à l'autorité sanitaire pour intervention urgente locale, nationale ou internationale : botulisme, brucellose, charbon, chikungunya, choléra, dengue, diphtérie, fièvres hémorragiques africaines, fièvre jaune, fièvre typhoïde et fièvres paratyphoïdes, IIM, légionellose, listériose, orthopoxviroses (dont variole), paludisme autochtone, paludisme d'importation (DOM), peste, poliomyélite, rage, rougeole, ESST humaines, TIAC, tuberculose, tularémie, typhus exanthématique, saturnisme enfant.

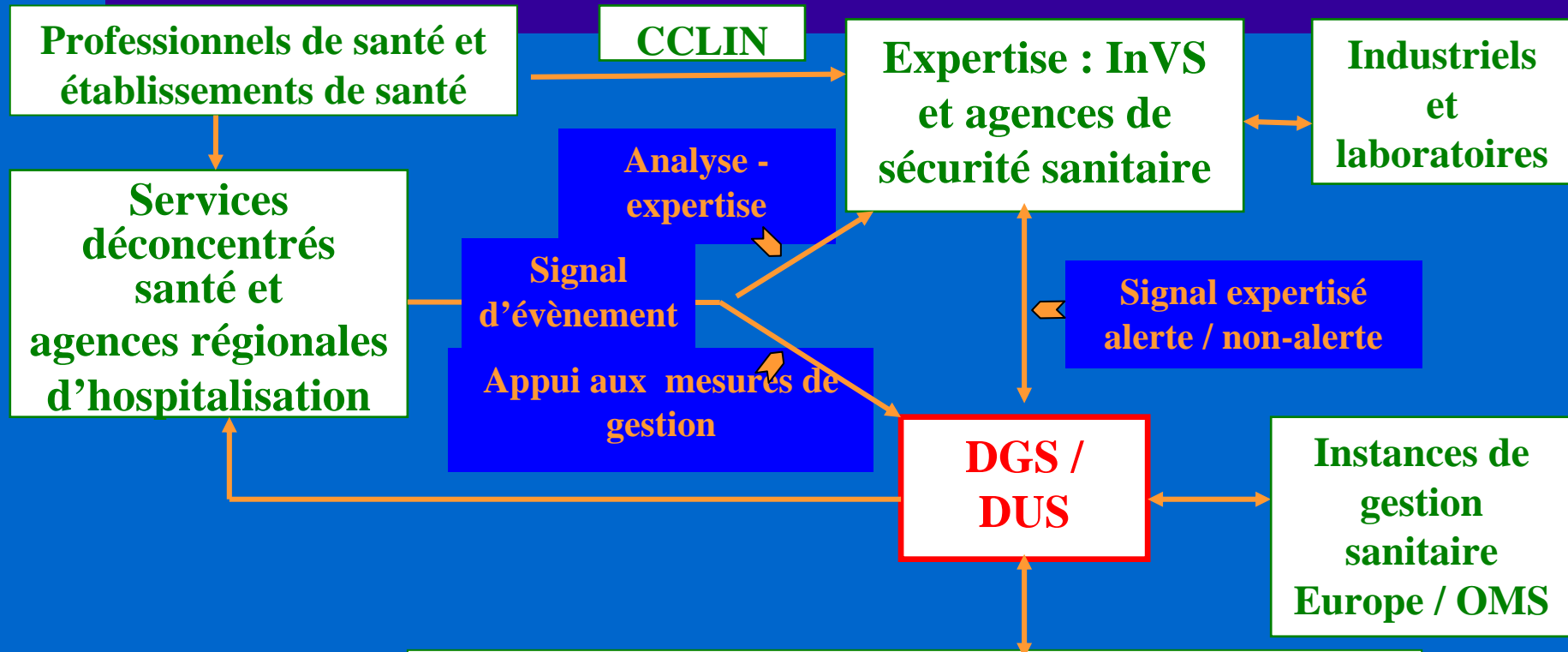
•
•
•

Signalement à l'autorité sanitaire

DDASS : événements graves (2)

- **art.L1413-15 CSP** (*Loi n° 2004-806 du 9 août 2004 art. 17*) « Les services de l'Etat et les collectivités territoriales, leurs établissements publics, les établissements de santé publics et privés, le service de santé des armées, les établissements et services sociaux et médico-sociaux, les services de secours ainsi que tout professionnel de santé sont tenus de **signaler sans délai au représentant de l'Etat dans le département les menaces imminentes pour la santé** de la population dont ils ont connaissance ainsi que les situations dans lesquelles une présomption sérieuse de **menace sanitaire grave** leur paraît constituée. **Le représentant de l'Etat porte immédiatement ce signalement à la connaissance de l'Institut de veille sanitaire.**

Organisation institutionnelle/réglementaire - 2



- autres sous directions de la DGS, et Direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins (DHOS),
- autres directions de ministères : travail (DGAS), agri. (DGAL), douanes (DGCCRF), environnement (DPPR), intérieur (DDSC et COGIC)

Organisation institutionnelle/réglementaire - 3

International

OMS et Agences UE / ECDC et GHSAG

National

=> *politique, synthèse, évaluation, expertise, gestion, coordination +/- alerte*

Premier Ministre (SGDN)

Autres Ministères et Directions

PFN

DGS / DUS
Ministère chargé de la Santé

InVS

Agences de sécurité sanitaire

Régional (22) et zonal (7)

⇒ *synthèse, évaluation, expertise +/- alerte, coordination*

Préfets

**DRASS/ARH/CIRE
CCLIN**
évaluation, gestion et appui

**DRIRE, DR
Douanes**

Départemental =>

évaluation, gestion +/- alerte, coordination

Préfets

Autres services déconcentrés

DDASS
prévention, validation, évaluation, gestion

SAMU, pompiers, police, gendarmerie

Local =>Signal

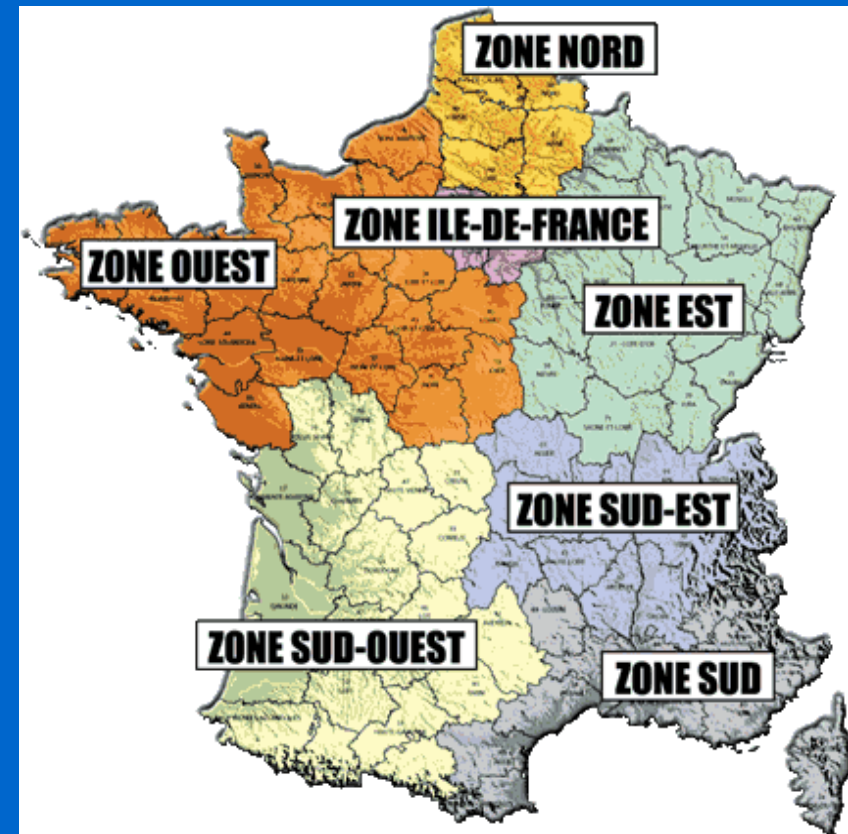
**Etablissements de santé, sociaux et médico-sociaux
Professionnels de santé...**

Exploitants eau, agri., usines et install. classées, transport, vétérinaires

Organisation institutionnelle/réglementaire - 4

Organismes impliqués au niveau local :

- **96 départements (et 4 Outre Mer)**
 - **Veille et sécurité sanitaire**
 - DDASS
 - Réseau sentinelles
 - SAMU et autres équipes d'intervention
 - Médecins libéraux
 - Etablissements de santé
- **22 régions (et 4 Outre Mer)**
 - **Evaluation des alertes et/ou planification**
 - CIRE
 - C-CLIN
 - ARH (et DRASS)
 - CHRU
- **7 zones de défense civile (et 3 OutreMer)**
 - Préparation et gestion de crise
 - Coordination inter-régionale des réponses
 - Mobilisation des moyens militaires
 - Etablissement de santé zonal de référence •



Organisation de la réponse sanitaire : différentes composantes

- Prise en charge individuelle du ou des cas,
- Protection du personnel de santé et de secours,
- Prévention des cas secondaires,
 - investigations / recherche et isolement de la « source » de contamination : histogramme distribution, date de début des signes, questionnaire,
 - mesures de santé publique / exposition communautaire ou en institution (ex : vaccination autour des cas, décontamination, antibioprophylaxie, quarantaine, information)

•
•

Organisation de la réponse sanitaire : différentes sources

- Respiratoire à prévention vaccinale =>signal DDASS /cas contacts, et recommandations SP (*ex : IIM, coqueluche, rougeole*),
- Alimentaire =>signal DDASS/DDSV: enquête /source,
- Transmission vectorielle =>signal DDASS/action LAV si vecteur présent (*ex : chik/dengue Corse, 06, 83, 13, DOM*),
- Nosocomiales => signal DDASS / CCLIN, réorg. des ES (*ex : ERG, ICD O27, Acinetobacter*),
- malveillante => signal DDASS/Préfet, vigipirate, gestion nationale

Organisation de la réponse sanitaire : différentes modalités

- Contexte inf.nosoc. en milieu de soins : cohorting
- Contexte agent classe 3 ou 4 : filière organisée DDASS/InVS/DGS /SAMU/ESRZ (*BEH 1989*),
- Contexte afflux massif de patients, plans blancs:
 - bioterrorisme : arrivées aux urgences, avec mise en œuvre plan national dès alerte DDASS et SAMU,
 - pandémie grippale : pré-alerte nationale, notion de crise longue / plan de continuité, mise en œuvre plan national,

• L'exemple d'agents de classe 3 ou 4 (naturels ou intentionnels)

- 12 établissements de santé zonaux de référence (ESZR - arrêté 30/12/05 art. L 3110-9 du CSP), pour 10 ZD, chacun avec :
 - service de maladie infectieuse référent (chambres à pression négative),
 - service de pédiatrie avec CPN,
 - réa avec chambres d'isolement,
 - laboratoire NSB3 du réseau Biotox (audits AFSSAPS),
 - SAMU zonal, et astreinte zonale.
- 1 labo « screening » P3+ à Paris (CIBU) et un P4 à Lyon.
- plans de réponse intégrant protection, décontamination, respirateurs, distribution massive ATB ou vaccination en UVB

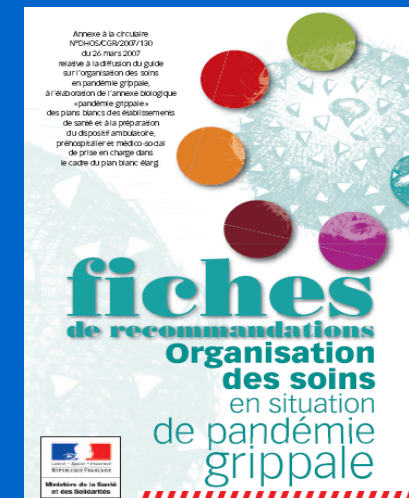
⋮

L'exemple de la pandémie grippale

- Organisation dérogatoire planifiée soins de ville, pré-hospitaliers et hospitaliers, EMS,
- Sectorisation soins, tri et filières de prise en charge, protection personnel, renfort SAMU-centres 15, plan de continuité dans annexe épidémie des plans blancs en ES, 11/16 labo. L3 pour RT PCR H5 et 2 CNR, formation, exercices, renforts en personnel ; ville en phase 6
- Rappels : durée et absentéisme ; couverture vaccinale prof. de santé / grippe.

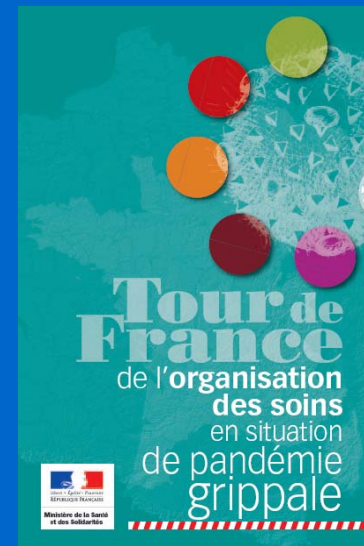
Fiches techniques du plan pandémie

- Organisation de l'État (13 fiches)
- Mesures de santé animale (3)
- **Protection sanitaire des personnes (8)**
- **Conduites à tenir devant des cas ou des suspicions de cas (3)**
- **Organisation des soins (1)** →
- **Suivi épidémiologique (2)**
- Vie collective (8)
- Information et communication (1)



Guide sur l'organisation des soins en situation de pandémie grippale

- Guide et plaquettes
- CD Exercice - CHU Grenoble
- Documents INPES
- Documents formation Prof. de santé
- ...



⋮

Point sur l'audit AFSSAPS biosécurité NSB3 des 21 labo P2+ et P3

(présentation AFSSAPS congrès microbio 27 mai 2008)

- Recommandations GBEA de 1998 (arrêté du 26/11/99),
- Arrêtés DASRI du 7/9/99 et contrôle des effluents,
- Textes réglementaires opposables du Code du travail
(protection des travailleurs contre les risques d'exposition à des agents biologiques au travail) : Décret du 4 mai 1994 de classification des agents biologiques ; Décret du 5 novembre 2001 + Circulaire 18 avril 2002
« Document unique » « évaluation du risque d'exposition aux agents biologiques » ;
arrêté « mesures de prévention/ confinement » du 16 juillet 2007 et ses annexes 1-2



6 sur 21 non conformes

**LABORATOIRES DES ETABLISSEMENTS DE SANTE DE REFERENCE
ET LABORATOIRES L3 HABILITE H5N1**



31 LABO CHRU

Guyane

La Réunion

**LABORATOIRES DES ETABLISSEMENTS DE SANTE DE REFERENCE
ET LABORATOIRES L3 HABILITE H5N1**



**LABORATOIRES DES ETABLISSEMENTS DE SANTE DE REFERENCE
ET LABORATOIRES L3 HABILITE H5N1**



11 LABO RT-PCR H5

**LABORATOIRES DES ETABLISSEMENTS DE SANTE DE REFERENCE
ET LABORATOIRES L3 HABILITE H5N1**



21 LABO H5 + P3 Zref.

(source DHOS)

⋮

Pour en savoir plus sur les plans de réponse

- La DDASS de votre département - référent Biotox, le coordonateur zonal en DRASS de zone,
- Le site internet du Ministère : <http://www.sante-jeunesse-sports.gouv.fr/> ; onglet « Santé » => dossiers de A à Z et alertes sanitaires ;
- Gestion de crise ; plans blancs ; ed. 2006